

Mesure 2 - Promouvoir une économie de fonctionnalité

Expert référent - Dominique Bourg (membre du Comité de Veille Ecologique) : Philosophe, professeur des universités, directeur de l'Institut des politiques territoriales et de l'environnement humain (IPTEH), faculté des géosciences et de l'environnement, université de Lausanne, Suisse.

Objectif

- **Passer d'une économie basée sur la multiplication de la production de biens et leur obsolescence, à une économie de fonctionnalité**, fondée sur la durée des biens en privilégiant leur usage ou leur fonction plutôt que leur appropriation et leur renouvellement.
- **Il s'agit de parvenir ainsi à un système où la vente (ou la location) de l'usage ou de la fonction d'un bien se substitue à la vente du bien lui-même, au même titre qu'un service**. Un système où, par conséquent, l'industrie s'assigne de concevoir et de produire des biens pour qu'ils durent.

Descriptif de la mesure

- **Identifier au sein d'un comité de pilotage les clés du succès d'un tel changement de modèle économique** : procédures, mesures d'incitation, procédés de fabrication, besoins en recherche-développement, contraintes de marché, prévention des effets pervers potentiels...
- **Constituer immédiatement un groupe de travail entre pouvoirs publics et industriels** pour identifier les secteurs industriels et les filières susceptibles de basculer vers un système où la vente du service rendu par le bien peut remplacer progressivement la vente de ce bien.
- **Engager un processus de négociation européen** sur la mise en oeuvre de ce nouveau concept à l'échelle continentale.

Principes clés

Notre système de production est engagé dans une voie insoutenable, du fait qu'il s'appuie sur un flux grandissant de matières et d'énergie, alors que les ressources se raréfient et que la consommation énergétique doit baisser.

Le modèle productif du tout jetable, de l'usage unique des produits, des incessantes nouvelles versions d'un même objet n'a pas d'avenir.

- Le caractère durable d'un bien, sa pérennité, son entretien, sa réutilisation, son recyclage, sa valorisation deviennent au contraire une nécessité.
- Le recentrage des produits sur leur usage et leur fonction n'hypothèque pas les besoins des consommateurs. Ils sont seulement satisfaits autrement.
- L'activité économique n'est pas compromise. Seulement, la création de richesses est découplée de la consommation de matières et d'énergie.

Une économie de fonctionnalité permet aussi :

- D'encourager l'innovation pour une meilleure éco-conception des productions.
- D'ouvrir de nouveaux champs pour des emplois de proximité non délocalisables (maintenance, réparation...)
- De responsabiliser le producteur dans la gestion du cycle de vie de son produit.
- D'offrir au consommateur des prix d'usage compétitifs par rapport à une situation où il doit acheter le bien lui-même.

Zoom sur un exemple concret

L'actualité offre une bonne illustration de l'économie de fonctionnalité : les systèmes de location de vélos mis récemment en place à Paris, Lyon ou Bordeaux permettent à l'utilisateur d'accéder facilement à un moyen de transport sans devoir acheter une bicyclette, l'entretenir, la réparer et la garer. L'usage de l'objet est ici clairement privilégié sur sa possession, pour le meilleur profit des individus et de la collectivité.